

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'HERAULT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-DREZERY

Séance du 15 décembre 2022

Membres du Conseil Municipal : 23

Présents : 22

Votants : 23

Absent : 1

Procuration : 1

L'an deux mille vingt-deux et le quinze décembre, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Mme GALABRUN-BOULBES Jackie, Maire de Saint-Drézéry.

Présents :

Mme GALABRUN-BOULBES Jackie, M. LE BLEVEC Loïc, Mme SIRVEN Françoise,
M. DACHEUX Jean-Philippe, Mme HOUVENAGHEL-DEFOORT Géraldine, M. LAVIE Richard,
Mme BIGLIONE-KAPLANSKI Marion, M. DEBARGE Francis, M. SALVADOR Daniel,
M. MERCIER Philippe, Mme REYREAU Peggy, Agnès TROCELLIER-BERGER,
Mme JACQUEMIN Monique, M. DI NATALE Paolo, M. ARNAUD Hervé,
Mme FERRERES France, M. FOURNEAU Julien, M. CAPELLI Fabrice, M. JULIEN Eric,
Mme Hélène LEOTARD, M. Didier BELLOC, Mme Marie-Hélène BAECKEROOT

Procuration :

Sandrine ARNAUD donne procuration à Mme Jackie GALABRUN-BOULBES

Objet : VIE ASSOCIATIVE – Subventions de fonctionnement aux associations 2022/2023

Mme Houvenaghel-Defoort, adjointe à la Vie associative, informe les membres du conseil que la commission « Vie associative » qui s'est réunie le 21 novembre dernier a examiné les demandes de subventions reçues des associations pour la période de septembre 2022 au 31 août 2023, dans le cadre de l'enveloppe budgétaire prévue au BP 2022.

En préambule, elle précise que la commune attribue des subventions de fonctionnement (critères : les publics enfants et aînés, le nombre d'adhérents, le rythme des activités, la vie statutaire, l'équilibre financier) et des subventions sur projets (l'accès des publics les plus larges aux actions proposées, la contribution des associations à l'animation de la ville, la gratuité des activités...).

Elle rappelle que la Mairie apporte aussi un soutien logistique aux activités associatives : prêt de salles, communications sur les supports municipaux d'information, sur le site de la commune...

Il est proposé les attributions suivantes :

Association	Montant proposé en euros
La Dansery	400,00 €
Comité de Jumelage	500,00 €
Centre d'Arts Chorégraphiques	200,00 €
Arts&Zik	900,00 €
Foyer Rural	1 300,00 €
Tennis Club	200,00 €
Amicale des Aînés	400,00 €
TOTAL Vie Associative	3 900,00 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des votants (M. Lavie ne prend pas part au vote :

- APPROUVE le vote des subventions de fonctionnement aux associations 2022/2023
- La dépense est prévue au budget primitif 2022
- DONNE POUVOIR à Mme le Maire pour signer tout document relatif à cette affaire.

Pour copie conforme



Le Maire,
Jackie GALABRUN-BOULBES

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture de l'Hérault

le

Et publication ou notification le